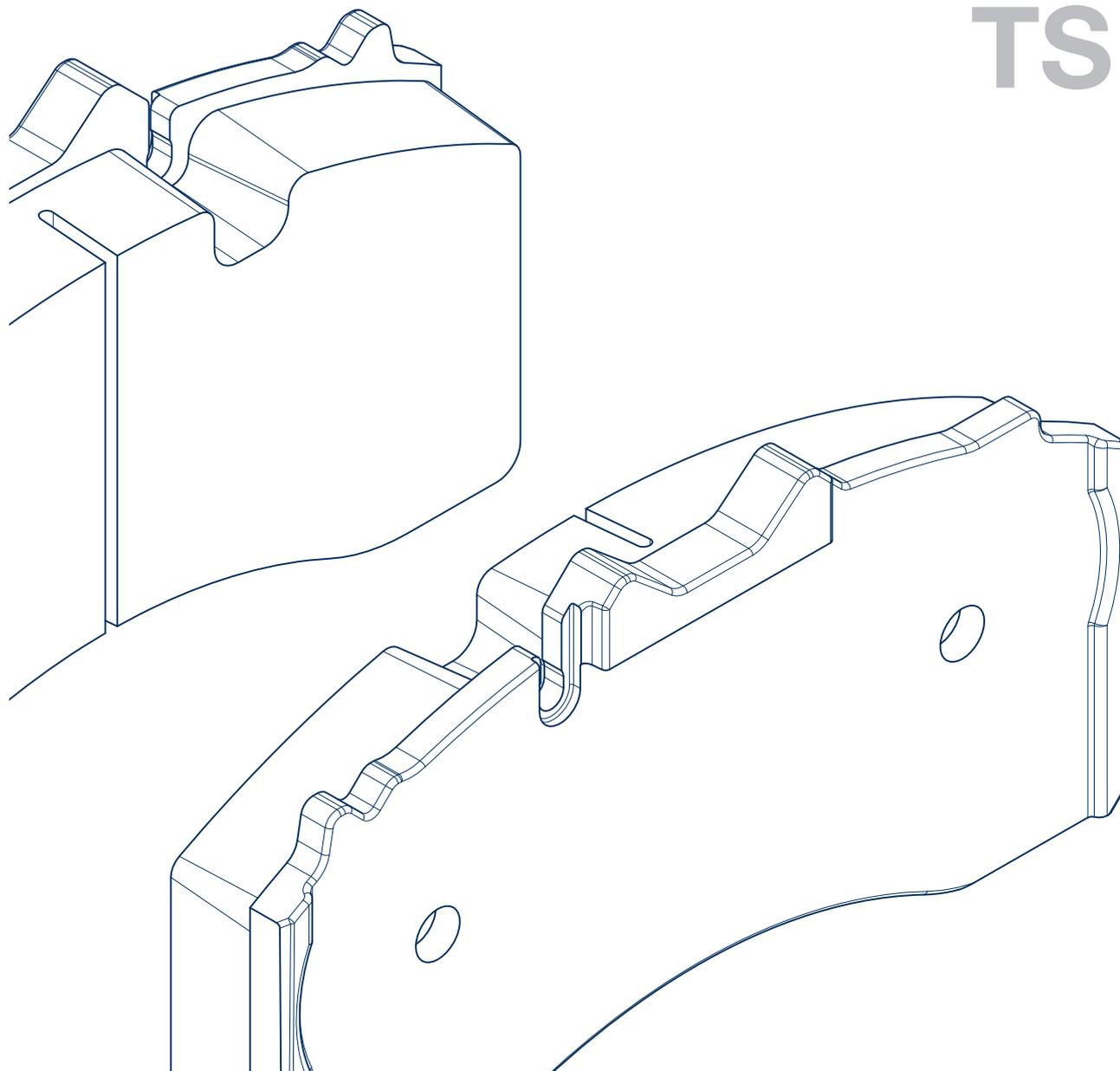


TSB



Informations techniques

Expertise éclatements de garniture



Expertise éclatements de garniture

Expertise / Évaluation de fissures et d'éclatements des plaquettes de freins à disque

Sur la base de ces informations techniques, le contrôleur compétent doit pouvoir évaluer visuellement l'état des plaquettes pour les freins à disques pour remorque ECO Disc TSB 3709 / TSB 4309 / TSB 4312 BPW concernant leur comportement à la fissure ou à l'éclatement au niveau des arêtes.

Le remplacement ou non d'une plaquette de frein reste toujours à l'appréciation du contrôleur. Lors de son expertise, ce dernier se doit d'inclure aussi bien l'état visuel des plaquettes que l'impression globale laissée par le véhicule et ses conditions d'utilisation.

Les consignes et instructions du manuel de réparation « Essieux de remorque BPW avec freins à disque pour remorque » doivent toujours être observées.

La plupart du temps, les éclatements de plaquettes ou les fissures trouvent leur origine dans un encrassement trop important ou une sollicitation thermique du frein qui peuvent être réduits grâce à des tôles de couverture améliorées ou à une harmonisation du train roulant. Sans mesure corrective, l'état des plaquettes de freins peut continuer de se dégrader. Il convient alors de contrôler cet état régulièrement et à des intervalles de maintenance plus rapprochés que ceux généralement recommandés.

Ces informations techniques n'ont aucun effet sur le traitement de la garantie concernant les dommages constatés sur les garnitures. Les droits éventuels à garantie sont inhérents à chaque cas isolé et aux conditions d'exploitation spécifiques.

Plaque arrière :

Les déformations sur la plaque arrière des plaquettes ne sont pas tolérées, elles doivent entraîner le remplacement des garnitures.

Éclatements au niveau des arêtes de plaquette :

Les zones définies sur l'illustration 1 peuvent présenter des éclatements au niveau des arêtes sous les conditions suivantes :

- Les éclatements sont admissibles uniquement dans les zones limites indiquées (à 3 mm des rebords extérieur et de celui de la rainure centrale et à maximum 10 mm des angles supérieurs de la garniture).
- Les éclatements ne doivent pas être plus gros que ceux décrits sur l'illustration 1.
- La surface d'éclatement totale ne doit pas représenter plus de 10 % de la surface totale de la plaquette.
- Les éclatements ne se situent pas dans la zone de fixation de plaquette (à une distance de 2 mm de la plaque arrière de garniture) comme indiqué sur l'illustration 2.
- Aucun éclatement dans les autres zones.

La comparaison entre les éclatements au niveau des arêtes tolérés et non tolérés est présentée sur l'illustration 3. Les éclatements décrits ci-dessus sont les signes d'une usure normale et non d'un produit défectueux. Un remplacement des plaquettes n'est par conséquent pas nécessaire à ce stade.

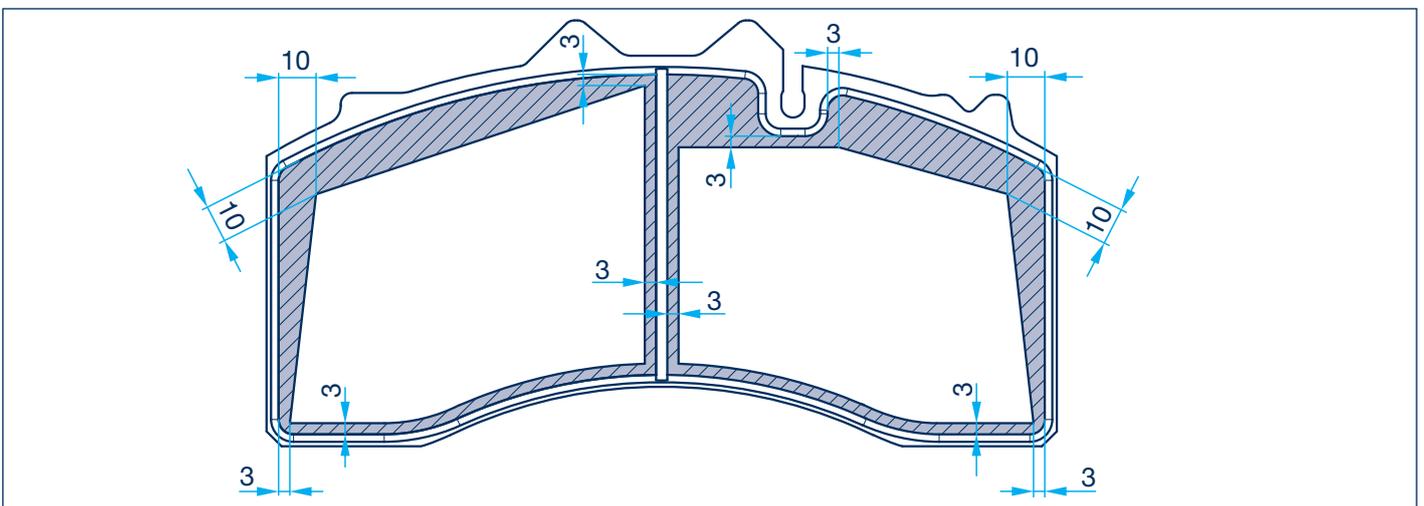


Illustration 1 :

Zones admissibles d'éclatements au niveau des arêtes délimitées (mais pas plus de 10 % de la surface de garniture)

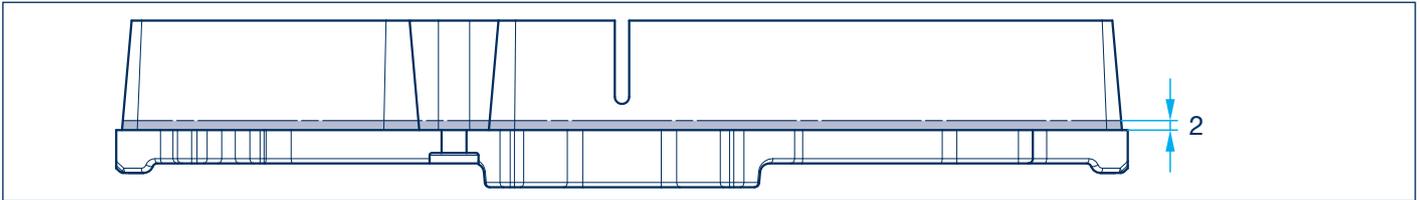


Illustration 2 : Zone protégée de la jonction entre garnitures au niveau de laquelle aucun éclatement ou décollement n'est admissible.



Illustration 3 : Garniture avec éclatements non admissibles



Illustration 4 : Fissures à la surface de la garniture dans une zone admissible

Fissures dans le volume de plaquette :

Les fissures à la surface de la plaquette représentées à l'illustration 4 sont justifiables sous les conditions suivantes :

- Les fissures n'atteignent pas la zone de fixation de plaquette (2 mm au-dessus de la plaque arrière de garniture), voir illustration 2.
- Les fissures ne s'étendent pas horizontalement jusqu'à la plaque arrière.

Les fissures décrites ci-dessus sont les signes d'une usure normale et non d'un produit défectueux. Un remplacement des plaquettes n'est par conséquent pas nécessaire à ce stade.

BPW est un leader mondial dans le secteur des trains roulants intelligents pour remorques et semi-remorques. De l'essieu aux applications télématiques conviviales, en passant par l'amortissement et le freinage, nous proposons des solutions destinées à l'industrie des transports auprès d'un seul prestataire, en notre qualité de partenaire de mobilité et système.

Ainsi, nous créons une transparence extrême en matière de processus de chargement et de transport et permettons une gestion efficace de la flotte. Derrière la marque empreinte de tradition pour essieux de remorque se cache désormais un groupe d'entreprises international avec une gamme de produits et de services étendue pour l'industrie des véhicules industriels Grâce aux systèmes de trains roulants, à la télématique, aux systèmes d'éclairage, à la technologique plastique et aux systèmes de carrosserie, BPW représente le partenaire système idéal pour les fabricants de véhicules.

Dans ce cadre, BPW, en qualité d'entreprise familiale, poursuit son objectif de manière cohérente : toujours proposer exactement la solution la plus rentable en finalité. Pour y arriver, nous misons sur une qualité sans compromis afin d'assurer une fiabilité et une durée de vie élevées, sur des concepts permettant de gagner du poids et du temps pour des coûts de fonctionnement et de maintenance réduits, ainsi que sur un service clients personnalisé et un réseau de service après-vente dense pour une assistance rapide et directe. Ainsi, vous avez l'assurance de toujours prendre la voie de l'économie avec votre partenaire de mobilité BPW.

Votre partenaire sur la voie de l'économie



BPW Bergische Achsen Kommanditgesellschaft

Postfach 12 80 · 51656 Wiehl, Deutschland · Telefon +49 (0) 2262 78-0
info@bpw.de · www.bpw.de